



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2025**

**N° 2025/12-17**

**APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ATHLETE DE HAUT  
NIVEAU SOPHIE MILLIET**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE LUNDI HUIT DECEMBRE A DIX HUIT HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOECHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE et Estelle BERETTI.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Luisa PAPE représentée par Philippe GUY

Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON

Marion COLIN représentée par Clara BIANCO

Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

**ABSENT EXCUSE** :

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Muriel SARRADIN

## Délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2025

**N° 2025/12-17**

### **APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ATHLETE DE HAUT NIVEAU SOPHIE MILLIET**

Madame Muriel SARRADIN, adjointe déléguée au sport et au e-sport expose :

Considérant que les athlètes de haut niveau, de par leurs performances sportives et la valeur d'exemplarité qu'ils incarnent auprès des jeunes, contribuent à véhiculer une image valorisante de la Ville de Castelnau-le-Lez et participent pleinement à son rayonnement, la commune souhaite poursuivre son soutien à une athlète castelnauvienne de haut niveau, membre de l'équipe de France féminine d'échecs, Sophie MILLIET.

Sophie Milliet est une figure reconnue des échecs français. Sextuple championne de France féminine et membre régulier de l'équipe de France féminine d'échecs, elle a participé en 2025 :

- au Championnat d'Europe par équipes (Batoumi, Géorgie, octobre 2025) ;
- au Championnat du monde par équipes féminines (Linares, Espagne, novembre 2025).

Par ailleurs, son objectif individuel pour la saison à venir est le Championnat d'Europe individuel féminin au printemps 2026, où l'athlète vise un podium.

En contrepartie d'un soutien financier, l'athlète concernée devra s'engager à :

- demeurer licenciée dans un club français ;
- participer aux compétitions individuelles et par équipe sous les couleurs de son club ;
- répondre à au minimum deux sollicitations par saison sportive de la commune pour des actions d'intérêt général ;
- ne consommer aucune substance prohibée par la réglementation relative à la lutte contre le dopage.

Le manquement à l'un de ces engagements entraînerait la résiliation de la convention et obligerait l'athlète à rembourser l'intégralité des sommes perçues.

Il est ainsi proposé d'approuver l'attribution d'une aide financière d'un montant de 500 € ainsi que les termes de la convention de partenariat entre la commune et l'athlète bénéficiaire de cette aide.

Le Conseil municipal est donc invité à délibérer sur l'attribution d'une aide financière de 500 € à Sophie MILLIET et à autoriser Mr le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document utile à la mise en application de cette décision.

**Le Conseil municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 34** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOECHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno

Suite de la délibération N°2024/12-17

ROUDIER)

**Abstention : 1 (Jacques BURGUIERE)**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 08 DECEMBRE 2025**

**LE MAIRE**

**Frédéric LAFFORGUE**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.